



DECISION N° 043 /UL/P/SG/DRH/2018

*portant liste des candidats retenus pour le recrutement
du personnel enseignant à l'université de Lomé*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LOME,

Vu la loi n° 97-14 du 10 septembre 1997, modifiée par la loi n° 2000-02 du 11 janvier 2000, modifiée par la loi n° 2006-004 du 3 juillet 2006 et la loi n° 2014-002 du 9 avril 2014 portant statut des universités du Togo;

Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970, portant création de l'université du Bénin ;

Vu les décrets n° 70-157/PR du 14 septembre 1970 et n° 72-181/PR du 5 septembre 1972, portant création des Ecoles de l'université du Bénin;

Vu le décret n° 88-162/PR du 29 septembre 1988, portant transformation d'Ecoles de l'université du Bénin en Facultés ;

Vu le décret n° 2001-094/PR du 9 mars 2001, portant changement de la dénomination « Université du Bénin » ;

Vu le décret n°2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2016-065/PR du 11 mai 2016, portant nomination du Président de l'université de Lomé ;

Vu l'arrêté n° 025/UL/P/SG/2018 du 06 mars 2018 portant création et composition d'un comité de pilotage du processus de recrutement des enseignants-chercheurs et assimilés à l'université de Lomé ;

Vu l'arrêté n° 008/UL/P/SG/DRH/2018 portant composition de jurys pour le recrutement du personnel enseignant ;

Vu la décision n° 0024/UL/P/SG 2016 du 30 décembre 2017, portant nouvelle procédure de recrutement du personnel enseignant et assimilés à l'université de Lomé ;

Vu les résultats de l'étude de dossiers des candidats ;

Vu les procès verbaux des différents jurys pour le recrutement du personnel enseignant ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont retenus à l'issue du processus de recrutement du personnel enseignant à l'université de Lomé.

N° Ordre	Nom et Prénoms	Spécialité
1	DJAHINI-AFAWOUBO Dossè M.	Economie
2	KOUMAGNANOU Komivi	Finances comptabilité-audit
3	OGBONE Komivi	Finance et comptabilité
4	LAKMON Anaté Kodjovi	Mathématiques (analyse fonctionnelle)
5	DANDONOUGBO Yévessè	Economie agricole
6	GERALDO Issa Cherif	Mathématiques (statistiques et probabilité)
7	DIANTOM Agoura	Agroalimentaire
8	KATAWA Gnatoulma	Bactériologie/sérologie/immunologie
9	ADJALE-DADJI Yao Délali	Droit privé
10	DOSSEH-ANYRON Efoe Edem Komlan	
11	KPEKY Fessal	Génie civil
12	ATTIPOU Kodjo	Génie mécanique
13	KOUNOU KossiBlewussi	Psychologie clinique et de la santé
14	DOGBE-SEMANOU Dossou Anani Koffi	Sciences de l'éducation
15	YABOURI Namiyate	
16	ABALO-YOKOU Yawa	Linguistique générale
17	NOUVLO Dodzi Koffi	Lettres modernes
18	TRONNOU Gustave Wilfrid	Civilisation espagnole et hispano-américaine

19	AMEWOUI-EKUE Adjoka	Histoire
20	AGNIDE Koffi	Philosophie
21	N'DJAMBARA Mahamoudou	Anthropologie
22	TAKOU Paroussiè	Géographie

Article 2 : Les candidats ci-dessous désignés sont retenus sur la liste d'attente :

N° Ordre	Nom et Prénoms	Spécialité
1	AGUEY Segnon	Economie
2	ADANSIKOU Kouami	Psychologie clinique et de la santé
3	KPASSAGOUGOU Bassantéa Lodégaena	
4	ADJALO Djiwonou Koffi	Géographie
5	TYR Kpatimbi	Lettres modernes

Article 3 : La présente décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations

- MESR/..... 2
- PUL 1
- 1^{er} VP/UL 1
- 2^e VP/UL 1
- SG/UL 1
- AC/UL 1
- SF 1
- DRH/UL 1
- Ets UL 15

Lomé, le 17 AVR 2018



Professeur Dodzi Komla KOKOROKO